



18, rue de Chazelles
75017 PARIS
Tél : 33 (0)1 46 22 00 02
contact@fondact.org

Paris, le 18 mai 2020

Nul doute que les mois qui viennent seront critiques. Nul doute non plus que la mobilisation de chaque salarié devra être intense. Même si leur engagement auprès de leur entreprise dans la crise ne fait pas de doute, il faudrait pourtant imaginer une contrepartie à l'effort nécessaire. Augmenter les salaires, distribuer des bonus ? Les comptes de 2020 ne le permettront pas. La participation ? En berne avec les résultats. Des congés ? Ce n'est pas vraiment le moment. C'est pour vous aider à répondre à cette question que je vous écris aujourd'hui. Je le fais comme président de Fondact, l'association des entreprises qui croient aux vertus du partage des résultats avec leurs salariés, et dont nombre d'entre vous font d'ailleurs partie.

Mon message est simple : il y a dans la boîte à outils du partage des profits deux instruments qui répondent bien à la situation actuelle qui requiert un effort collectif exceptionnel.

Le premier, c'est l'intéressement. Beaucoup d'entre vous, par souci de simplicité, ont assis l'intéressement sur les résultats opérationnels du groupe ou de sa partie française. Trop souvent, hélas, l'année 2020 ne permettra donc pas de distribuer un intéressement. Ajouté à la perte probable de la participation, ce n'est guère motivant ! Il est pourtant tout à fait possible de relier l'intéressement à d'autres indicateurs, physiques ou comptables, c'est à dire, précisément, à ceux qui, à vos yeux, seront les vrais signaux de sortie de crise. Pour cela, il vous suffit de conclure, avant le 30 juin, un avenant à votre accord d'intéressement pour en modifier la formule de calcul. Obtenir un accord n'est pas hors de portée, puisqu'il s'agit de faire mieux. Le calendrier est certes un peu court : nous allons demander à Bruno Le Maire de le repousser cette année au 30 septembre.

Le second, c'est l'actionnariat salarié. Reconnaître des efforts exceptionnels pendant la période du confinement, encourager la mobilisation aujourd'hui nécessaire, les motifs ne manquent pas pour associer les salariés, par l'actionnariat, à la réussite de la sortie de crise. Ceux d'entre vous qui ont déjà une large base de salariés dans leur capital vous diront tous qu'en période de bourrasque boursière, leurs salariés actionnaires voyaient bien mieux le long terme que bien des actionnaires financiers, tenus par d'autres contraintes. Et pour ceux d'entre vous qui n'ont pas encore exploré cette voie, cette crise offre un excellent point de départ pour créer un actionnariat salarié qui se révélera être un puissant facteur de cohésion interne et d'alignement des intérêts.

Avec la chute des cours, la possibilité d'une décote pouvant aller jusqu'à 40% du prix de souscription et celle d'un abondement de l'employeur, le niveau de prix d'achat rendra les perspectives de gain très attrayantes et les risques de perte fort minces.

De plus, un instrument nouveau existe depuis la loi PACTE : la possibilité donnée à l'employeur de verser à ses salariés, sur sa seule décision, un abondement sur les achats d'action proposés au personnel sans versement préalable du salarié. C'est très simple, et immédiat. Et cela n'empêche pas, bien sûr d'aller plus loin, par des plans d'actionnariat.

Il m'a semblé que cela valait la peine de vous en parler : l'occasion me paraît exceptionnelle !

Michel BON, Président de FONDACT